

LE DIVIDENDE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

Un engagement fort de l'entreprise au bénéfice du collectif.



CHOISISSEZ DE VERSER UNE PARTIE DE VOS BÉNÉFICES DANS NOTRE DISPOSITIF COMMUNAUTAIRE.

Une part de vos résultats pour le collectif.

Le pourcentage alloué est directement versé sur le fonds de dotation mutualisé dédié au financement des causes environnementales et sociétales ciblées par notre dispositif communautaire.

Une solution simple

Le fonds de dotation mutualisé, sa gestion et l'affectation des fonds sont délégués à la SAS 1Pact4Earth et ne nécessitent pas de mobiliser les équipes internes.

Une décision stratégique d'entreprise engagée au fort bénéfice d'image.